



Fin de période d'essai suite à des propos diffamatoire

Par **delphine**, le **27/04/2008** à **14:16**

Bonjour,

J'ai intégré il y a 3 mois un cabinet de recrutement. Je venais d'une entreprise dans laquelle j'étais resté 7 ans, je l'est ai donc contacté afin que nous puissions travailler ensemble étant donné que je connaissais parfaitement les profils recherchés.

Au bout d'un mois et demi, ma collègue sur Paris s'est retrouvée seule dans le cabinet et comme elle voulait travailler avec moi j'ai demandé à aller l'aider et donc de m'installer sur Paris.

J'ai donc suivi de loin, les dossiers sur lesquels j'étais avec mon ancienne entreprise et mon patron de Lille est devenu leur contact.

Au début du mois d'avril, j'ai senti un changement d'attitude de mon patron de Lille qui devenait beaucoup plus agressif dans ses propos à mon égard et m'a mis une pression infernale. Plus les jours avançaient plus mon état de stress augmentait, j'étais en période d'essai, j'avais lâché mon appartement sur Lille pour venir sur Paris, je vivais un stress très destructurant. Cet état n'a fait qu'empirer tant la pression était forte, je ne mangeais plus, je dormais à peine j'avais des crises d'angoisses.

Jeudi j'ai craqué au travail et ils m'ont renvoyé chez moi à 18h00 tellement j'étais à bout de nerf. Du lendemain je n'ai pas su aller travailler et je suis allée chez le medecin qui m'a prescrit un traitement, je suis actuellement sous anti-dépresseur et anti-anxiolytique.

Je suis allée au bureau après le medecin et il m'on signifié la fin de ma période d'essai.

Lors des explications que j'ai eu avec eux, ma responsable de Paris m'a indiqué que mon ancienne responsable avait tenu des propos peu élogieux à mon encontre et que c'est à partir de ce moment là que mon patron de Lille n'a plus eu confiance en moi.

Cette personne m'avait déjà causé beaucoup de tord quand je travaillais avec elle. Ai-je un recours possible contre cette personne ?

Je vous remercie de votre reponse